



Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité**Dixième réunion**

Genève, 19 et 20 octobre 2017

Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa dixième réunion**I. Participation**

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa dixième réunion les 19 et 20 octobre 2017.
2. Au total, 85 représentants de ministères et de services gouvernementaux, d'établissements universitaires, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales y ont pris part.
3. Les représentants des États membres suivants de la CEE y ont participé : Allemagne, Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse et Ukraine.
4. Des représentants de la Commission européenne ont pris part à la réunion.
5. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'Organisation mondiale du commerce étaient présents.
6. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient également représentées : Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement et Organisation de coopération et de développement économiques.

II. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (point 1 de l'ordre du jour)

7. L'Équipe a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/CECI/ICP/2017/1.
8. L'Équipe a élu M. Siarhei Shuba du Bélarus au poste de vice-président de son Bureau pour une période de deux ans, renouvelable une fois.



III. Débat de fond (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le débat de fond de la dixième réunion de l'Équipe a pris la forme d'un séminaire de politique appliquée sur le thème : « Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables ». Ce débat a permis la mise en commun de connaissances et l'échange de données d'expérience et d'enseignements relatifs aux grandes orientations dans ce domaine.

10. En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe des objectifs mondiaux ambitieux au titre desquels les pays se sont engagés à œuvrer à la prospérité économique tout en protégeant la planète et en promouvant l'intégration sociale.

11. Non seulement l'innovation occupe une place centrale dans l'objectif de développement durable (ODD) 9, mais le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a reconnu le potentiel de l'innovation en tant que moyen d'exécution transversal pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés. En particulier, l'innovation est déterminante pour l'objectif 12, « Établir des modes de consommation et de production durables », et l'objectif 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». En 2018, le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable et le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable seront consacrés notamment aux objectifs 11 et 12. Les délégués de la région de la CEE ont partagé leurs expériences concernant la contribution potentielle des politiques d'innovation à la réalisation de ces objectifs.

12. La consommation et la production durables consistent à promouvoir une utilisation efficace des ressources et de l'énergie et des infrastructures durables, et à assurer l'accès de tous à des emplois décents et respectueux de l'environnement et à une meilleure qualité de vie. Elles favorisent le développement économique, réduisent les coûts économiques, environnementaux et sociaux futurs, renforcent la compétitivité économique et atténuent la pauvreté. La consommation et la production durables visent à « faire davantage et mieux avec moins », en accroissant les gains nets procurés à la société par les activités économiques en réduisant l'utilisation et la dégradation des ressources et la pollution pendant toute la durée utile des produits, tout en améliorant la qualité de vie.

13. Le modèle de l'économie circulaire peut jouer un rôle important dans la réalisation de l'objectif 12. Il offre une chance salubre de renoncer aux processus à forte intensité de ressources, en maximisant l'utilisation des biens existants et en créant de nouveaux flux de revenus, et en contribuant ainsi à la durabilité et à la compétitivité accrues des processus de production et de consommation.

14. L'innovation joue déjà un rôle moteur dans le passage à l'économie circulaire et à des modes de consommation et de production durables. Il existe de nombreux exemples de technologies, de processus, de services et de modèles économiques d'apparition récente qui redéfinissent la durée utile des produits de la conception à la production et à l'utilisation jusqu'à l'élimination et au recyclage. De même, des formes innovantes de consommation durable, telles les plateformes de consommation collaborative, apparaissent dans des domaines comme les transports et le logement, notamment.

15. Cependant, le passage à l'économie circulaire est encore peu répandu dans la plus grande partie de la région de la CEE, et les possibilités qu'offre l'innovation de rendre la production et la consommation pleinement durables sont loin d'être entièrement exploitées. C'est ainsi que même dans l'Union européenne, un produit manufacturé dure encore en moyenne seulement neuf ans, et encore seulement 40 % des rebuts font l'objet de quelque forme de recyclage.

16. On ne pourra réaliser pleinement le potentiel de l'innovation dans ce domaine essentiel qu'en menant des politiques résolues et suivies pour créer des cadres favorables et des incitations à l'initiative privée innovante dans les secteurs de l'économie circulaire et pour inciter les consommateurs à adopter rapidement et largement des modes de consommation durables innovants. Cela passe aussi par une démarche innovante sur le plan

réglementaire, pour offrir des incitations et supprimer les obstacles, ainsi que sur le plan financier, afin de mobiliser le financement privé, public et mixte.

17. La réunion a permis à des acteurs du secteur privé et du secteur public de la région de la CEE de dialoguer en vue de comprendre les moyens de promouvoir et d'utiliser plus efficacement l'innovation pour s'orienter vers la production et la consommation durables et finalement l'économie circulaire, et de s'entendre sur ces moyens.

18. Le séminaire de politique appliquée s'est articulé autour de quatre sessions :

- Présentation générale ;
- Politiques de promotion de l'innovation au service d'une production et d'une consommation durables ;
- Financement de l'innovation au service de l'économie circulaire ;
- Expériences des pays, villes intelligentes et approches régionales.

19. Parmi les questions abordées, citons :

a) Comment les pays de la CEE peuvent-ils soutenir davantage un entrepreneuriat innovant tourné vers l'économie circulaire – soit l'innovation en matière de produits, de processus, de durée utile des produits et de consommation ?

b) Comment les pays membres de la CEE peuvent-ils garantir la mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour l'innovation – qui remédie aux obstacles réglementaires qui entravent les activités et les modèles de stratégie d'entreprise (rôle de la législation, de la réglementation et des normes) ?

c) Quelles sont les incitations possibles pour permettre à l'innovation de produire de nouvelles pratiques commerciales plus durables (fiscalité, subventions et marchés publics verts, notamment) ?

d) Comment les pays de la CEE devraient-ils mobiliser et développer le financement privé et public – quels instruments de financement innovants pour financer l'économie circulaire ?

e) Comment les pays devraient-ils garantir la cohérence des politiques (autrement dit, comment coordonner l'appui à l'entrepreneuriat, à l'innovation et au développement durable) ?

f) Comment les pouvoirs publics peuvent-ils promouvoir le passage à l'économie circulaire aux niveaux sous-national et local – meilleures pratiques des villes intelligentes ?

g) Comment les pays peuvent-ils élargir le cercle des parties prenantes – entreprises, consommateurs, pouvoirs publics, établissements universitaires et de recherche – pour inciter la société à intégrer la circularité dans différents processus ?

Présentation générale

20. Plusieurs définitions de l'économie circulaire existent, ce qui peut poser des problèmes pour déterminer les meilleures cibles des interventions au niveau des politiques générales ainsi que les résultats visés. Une économie circulaire peut être généralement considérée comme un système produisant des produits, matières et ressources dont la valeur est maintenue dans l'économie le plus longtemps possible, et dans lequel les déchets de l'économie linéaire traditionnelle sont transformés en actifs ou ressources. L'innovation sera essentielle dans cette perspective.

21. Divers avantages pourraient découler d'une transition vers l'économie circulaire. Malgré la diminution tendancielle à long terme des prix de la plupart des produits de base, ces prix ont récemment connu une forte volatilité, avec des impacts macroéconomiques négatifs. L'une des solutions au problème est de réduire la dépendance à l'égard de ces produits en tant que moyens de production. Les autres avantages potentiels comprennent la réduction des coûts et l'amélioration de la qualité lorsque les produits et services sont conçus dès le départ dans une perspective englobant l'intégralité de leur cycle de vie.

22. La réalisation de l'objectif 12 passe par l'économie circulaire, comme le reflètent les indicateurs de suivi des progrès vers cet objectif, en particulier ceux liés à la réduction de l'empreinte matérielle par habitant et par unité de PIB, avec des mesures équivalentes pour la consommation intérieure de matières. Le Panel international pour la gestion durable des ressources a aussi estimé récemment que la réalisation au moindre coût des cibles liées au changement climatique passe par une utilisation plus rationnelle des ressources. Sur les 17 ODD, 12 peuvent être considérés comme dépendant de l'utilisation durable des ressources naturelles.

23. Le processus de « découplage » entre la croissance du PIB et la consommation de ressources est essentiel, mais les progrès restent mitigés. L'innovation a été un puissant vecteur de progrès. Mais ceux-ci ont ralenti depuis quelques années et il semblerait même que l'on assiste à un « recouplage », c'est-à-dire à une situation où l'utilisation des ressources mondiales croît à nouveau plus rapidement que l'activité économique. Dans les économies à revenu élevé, les données semblent indiquer un découplage entre la croissance économique et la consommation de ressources. Mais l'interprétation de ces données est difficile en raison de la délocalisation, et il y a lieu de tenir compte des « flux cachés » en matière d'utilisation des ressources et de pollution.

24. Le découplage entre la croissance du PIB et la consommation de ressources a suscité l'attention des pouvoirs publics, en particulier dans les pays fortement développés qui ont peu de ressources naturelles, car, pour eux, la réduction de la consommation de ressources par unité de PIB a le double avantage d'être bénéfique pour l'environnement et de diminuer leur dépendance aux importations. Pour certains pays à économie en transition riches en ressources naturelles, l'objectif premier n'est pas nécessairement d'effectuer un découplage entre la croissance du PIB et l'utilisation des ressources, mais plutôt entre celle-ci et les impacts sur l'environnement. L'innovation a là encore un rôle clef à jouer.

25. Un enjeu fondamental est de déterminer comment passer de jeunes entreprises novatrices, ciblant des créneaux spécialisés, à des modèles économiques et des modes de consommation à grande échelle, plus durables sur les plans environnemental et social. La transition à grande échelle vers l'économie circulaire passe par le renforcement du soutien et des capacités pour que les politiques soient appliquées sur le terrain. Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans la création de marchés (financiers, notamment) et la coordination de leurs différents acteurs. Des possibilités pratiques pourront ainsi être offertes au niveau global aux entreprises et aux consommateurs.

26. Il convient également de s'attaquer aux « effets rebond », c'est-à-dire à la possibilité que l'impact positif des gains d'efficacité en matière d'empreinte matérielle soit partiellement ou totalement annulé par l'augmentation de la consommation. Des mesures veillant à ce que les prix relatifs reflètent mieux les coûts supportés par la société et internalisent les externalités peuvent contribuer à résoudre ce problème. Il importe que ces coûts soient évalués tout au long du cycle de production et reflètent les relations d'interdépendance au sein de la chaîne de valeur.

27. Les enjeux macroéconomiques liés à la restructuration de la production et de la consommation, qui fera des gagnants et des perdants, et les impacts sur la taille et la répartition du PIB devront également être pris en compte.

28. Malgré cela, les avantages économiques potentiels du passage à une économie circulaire sont hautement significatifs et pourraient atteindre 7 % du PIB à l'échelle de l'UE.

Politiques de promotion de l'innovation au service d'une production et d'une consommation durables

29. La transition à l'économie circulaire nécessite non seulement des nouveaux produits améliorés, mais aussi des pratiques commerciales novatrices dans tous les domaines : conception, production, modèles de prestation et gestion du cycle de vie. Il arrive souvent que les politiques microéconomiques et les cadres réglementaires existants ne soient pas adaptés à cette transition ; des politiques bien intentionnées dans différents domaines peuvent représenter de véritables obstacles. Bien plus qu'autrefois, les décideurs, les entrepreneurs et les innovateurs ont besoin de participer à un dialogue continu à plusieurs niveaux pour comprendre les possibilités, supprimer les obstacles et veiller à l'efficacité des

incitations. Le séminaire s'est penché sur la réglementation et les incitations – fiscalité, subventions et normes – qui favorisent l'écllosion de modes de production et de pratiques commerciales plus durables.

30. Les choix des consommateurs auront également une incidence sur la transition vers l'économie circulaire. Ces choix reposent sur les informations disponibles, les prix des produits et le cadre réglementaire. Le séminaire a également examiné les incitations (étiquetage, normes, mesures réglementaires, fiscalité, etc.) qui permettent à l'innovation de promouvoir des pratiques de consommation plus durables.

31. Diverses typologies de l'économie circulaire peuvent être appliquées. L'une d'entre elles consiste à envisager les grandes catégories de possibilités pouvant être exploitées par les entrepreneurs novateurs de l'économie circulaire, notamment :

- La valorisation des déchets ;
- Les chaînes d'approvisionnement circulaires ;
- Les modèles de durée de vie des produits ;
- L'utilisation de la capacité inutilisée ;
- Les systèmes produits-services.

32. La mise à l'échelle de ces modèles économiques peut nécessiter des mesures de soutien, pouvant prendre la forme d'actions de coordination plutôt que de subventions directes. Parmi les exemples présentés, on peut citer les groupements de producteurs formés pour partager les coûts du traitement des déchets issus de la production et des ménages.

33. Des initiatives de politique générale importantes ont été menées récemment au niveau de l'UE. Le train de mesures sur l'économie circulaire de décembre 2015 comprenait un plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire définissant cinq domaines prioritaires : les matières plastiques, les déchets alimentaires, les matières premières critiques, la construction et la démolition, et la biomasse et les bioproduits. Il représente un ambitieux programme d'action à l'horizon 2019, assorti de près de 50 mesures couvrant l'ensemble du cycle, de la production et de la consommation, à la gestion des déchets et au marché des matières premières secondaires, et prévoit la préparation d'un rapport annuel.

34. La Directive-cadre européenne relative aux déchets (Directive 2008/98/CE) offre un exemple intéressant de principes d'action applicables à la création de marchés visant à réduire les déchets du côté de la production, notamment : une hiérarchie de la gestion des déchets, le principe du pollueur-payeur et la responsabilité élargie des producteurs.

35. Le passage à une économie circulaire nécessite de « boucler la boucle », c'est-à-dire de transformer les matières préalablement considérées comme des déchets en ressources réintégrées dans le processus de production. Des incitations judicieuses devront pour cela être créées pour les producteurs comme pour les consommateurs.

36. Il pourrait en outre être nécessaire de « ralentir le flux », c'est-à-dire d'étendre la durée de vie utile des produits sans réduire leur attrait pour les consommateurs. Des modèles économiques novateurs ont un important rôle à jouer dans ce domaine. Parmi les exemples présentés, on peut citer celui d'actifs produits en vue de la location de services, plutôt que de la vente des actifs eux-mêmes, avec un contrat de location établissant une relation à long terme entre le producteur et le client, et incitant ainsi le producteur à concevoir et à produire des actifs dans une perspective plus durable.

37. L'économie comportementale peut notamment offrir divers enseignements en vue de la modification profonde des résultats escomptés des politiques grâce à des initiatives relativement modestes influençant les choix des consommateurs. Des initiatives culturelles modifiant leurs aspirations, par exemple en remplaçant la notion de propriété par celle de partage, peuvent également être de puissants vecteurs de changement. Plusieurs pays ont réussi à développer une culture du recyclage chez les consommateurs, et ainsi à créer une « société du recyclage ». Il convient aujourd'hui d'instaurer une culture de la minimisation des déchets.

38. Les avantages liés au passage d'une économie de la propriété à une économie de partage ont été abordés. Parmi les exemples présentés, on peut citer les services d'autopartage et de cohabitation, qui promettent tous d'utiliser plus rationnellement les ressources et les actifs existants. Des questions ont été soulevées quant aux moyens pouvant être mis en œuvre pour réglementer ces marchés émergents et pour concilier les préoccupations en matière de concurrence loyale, de sécurité des consommateurs et de normes du travail.

39. Les Pays-Bas ont présenté le « droit de contestation » comme une bonne pratique à cet égard, car il permet aux prestataires de services de partage, aux utilisateurs, aux acteurs concurrents de l'économie de la propriété et aux organes de réglementation de réfléchir ensemble au meilleur moyen de modifier le cadre réglementaire pour concilier des intérêts rivaux.

Financement de l'innovation au service de l'économie circulaire

40. L'économie circulaire nécessite d'importants investissements publics et privés dans les infrastructures matérielles et immatérielles, ainsi que l'amélioration des technologies et processus de production et de recyclage. Bien que la liquidité mondiale soit abondante et que les investisseurs continuent de vouloir financer l'innovation dans le monde, les entreprises et les pouvoirs publics étudient de nouveaux types de financement mixte, associant capitaux publics et privés et répartissant mieux les risques. Le séminaire a examiné les différentes sources de financement, leurs points forts et faiblesses et les moyens d'accroître les financements privés et publics pour favoriser la transition vers l'économie circulaire. Il a également étudié le rôle des mécanismes de financement novateurs dans le financement de l'économie circulaire.

41. L'économie circulaire offre le moyen de générer de multiples flux de trésorerie à partir d'une activité commerciale, par exemple à partir des produits secondaires issus des déchets. Elle est donc propice à des modes de financement novateurs, au-delà des prêts et des garanties (crédits commerciaux) et des prises de participation. Ces financements pourront dans certains cas être associés à des subventions publiques, en raison de l'intérêt public des résultats escomptés, des dysfonctionnements du marché et des problèmes de coordination.

42. Les investissements dans l'économie circulaire doivent fréquemment viser le long terme et présentent des types de risques différents de ceux des projets de l'économie linéaire. Ces différences doivent être prises en compte lors de la conception des instruments de financement de l'économie circulaire.

43. Les projets de l'économie de partage reposent souvent sur la réciprocité, ne génèrent pas d'importants flux de trésorerie pouvant être utilisés pour obtenir des financements externes et ne nécessitent pas de gros investissements. Les pouvoirs publics peuvent toutefois avoir des raisons d'investir dans d'importantes infrastructures telles que des laboratoires de test ou des banques de matières temporaires, qui favorisent ensuite la croissance d'un écosystème d'économie de partage.

44. Compte tenu de la complexité de nombreux projets d'investissement de l'économie circulaire, l'apport de compétences appropriées est tout aussi important que le financement et l'existence de solides partenariats public-privé.

45. La Banque européenne d'investissement fournit des services-conseils ainsi que des financements pour relever certains de ces défis, améliorant ainsi l'intérêt des projets pour les banques et leur réceptivité à l'investissement tout en fournissant un accès précoce au crédit. La Commission européenne a annoncé en janvier 2017 une plateforme de soutien au financement de l'économie circulaire.

46. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) s'est fixé la cible de 40 % d'investissements « verts » à l'horizon 2020. Une part importante des projets de la BERD ont un volet consacré à l'économie circulaire et leur nombre pourrait augmenter.

Expériences des pays, villes intelligentes et approches régionales

47. Le séminaire a présenté des exemples de villes « intelligentes » des États membres de la CEE, qui ont enregistré des progrès grâce à une approche reposant sur l'économie circulaire. Il a ensuite évoqué l'avenir et les bonnes pratiques nationales et régionales et examiné les moyens pouvant être mis en œuvre pour qu'elles soient adoptées par d'autres États membres, moins développés notamment, et pour que la CEE et les autres entités favorisent la poursuite d'un dialogue constructif à ce sujet.

48. Les villes et les régions sont de plus en plus susceptibles d'être des vecteurs de changement dans le contexte de l'économie circulaire. De fait, les stratégies et les concepts de haut niveau sont souvent incapables de satisfaire aux prescriptions réglementaires complexes de l'économie circulaire. Les réformes doivent être opérées progressivement, en adoptant une approche expérimentale. Les villes sont des partenaires clés à cet égard, en grande partie du fait de leur part croissante dans la population et le PIB.

49. Le dialogue avec les partenaires non gouvernementaux est essentiel, au même titre que les plateformes de partage des expériences entre les villes et les régions d'Europe et d'ailleurs. Des « réglementations intelligentes » définissant des objectifs plutôt que l'approche à suivre pour les atteindre doivent être adoptées.

50. La troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), tenue à Quito, a marqué une avancée importante dans le partage des meilleures pratiques relatives aux villes intelligentes. La déclaration de Quito a souligné l'importante interface entre la planification urbaine et territoriale et l'élaboration des politiques, et l'impact de la science, de la technologie et de l'innovation sur le développement durable.

51. Le programme urbain de l'Union européenne définit 12 thèmes prioritaires : qualité de l'air, mobilité urbaine, inclusion des migrants et des réfugiés, emplois et compétences dans l'économie locale, utilisation durable des terres et solutions fondées sur la nature, transition énergétique, économie circulaire, marchés publics novateurs et responsables, pauvreté urbaine, adaptation au changement climatique, transition numérique et logement. Il repose sur trois piliers :

- Amélioration de la réglementation ;
- Amélioration du financement ;
- Amélioration des connaissances.

52. Des experts de Slovaquie, d'Amsterdam et de Londres ont présenté des exemples de meilleures pratiques en matière d'élaboration de politiques au service de l'économie circulaire aux échelons national et municipal.

IV. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la neuvième réunion (point 3 de l'ordre du jour)

53. Le secrétariat a informé les membres de l'Équipe des résultats des activités menées depuis la neuvième réunion, parmi lesquels notamment :

a) Le document directif sur les bonnes pratiques et les orientations possibles en matière d'investissements d'impact et le financement de l'innovation aux fins du développement durable (ECE/CECI/2017/CRP.1), soumis à la réunion de 2017 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

b) La publication d'un recueil d'études de cas et de bonnes pratiques sur l'innovation dans le secteur public (ECE/CECI/23) ;

c) Le lancement de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus, à Minsk, et la publication de la version anglaise (ECE/CECI/24) ;

d) La mission préparatoire, la mission d'enquête et l'examen collégial concernant l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan ;

e) Les conclusions et recommandations de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan (ECE/CECI/ICP/2017/CRP.1) ;

f) L'atelier sur l'application des recommandations issues de l'Étude de performance en matière d'innovation en Arménie, qui a été tenu en décembre 2016 à Erevan à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en collaboration avec le Comité national arménien pour les sciences ;

g) La deuxième édition du concours de jeunes entreprises Ideas4Change (organisée conjointement avec d'autres divisions de la CEE), tenue à Genève en coopération avec Startup Nation Central (Israël) et MassChallenge Accelerator à l'occasion de la session marquant le soixante-dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Europe ;

h) La neuvième réunion du Groupe de travail thématique du SPECA sur le développement fondé sur le savoir, tenue à Bichkek (Kirghizistan) le 23 juin 2017 (organisée conjointement avec la CESAP) ;

i) La conférence sous-régionale sur l'innovation au service des objectifs de développement durable, tenue à Bichkek (Kirghizistan) les 22 et 23 juin 2017 (organisée conjointement avec la CESAP) ;

j) La réunion sur les expériences internationales en matière d'investissement dans les entreprises novatrices, tenue à l'occasion de la onzième édition de la Foire de Sibérie sur le capital-risque et du Forum Technoprom à Novossibirsk (Fédération de Russie) du 20 au 22 juin 2017 (organisée conjointement avec l'Association russe de capital-risque).

54 Les délégations de l'Arménie, du Bélarus, du Kazakhstan et de la République kirghize se sont vivement félicitées des activités menées par la CEE au titre du programme d'études sur l'innovation au service du développement durable. Les délégués ont souligné le fort taux de mise en œuvre des recommandations formulées et leur impact bénéfique sur le développement de l'innovation dans leur pays. La délégation du Bélarus a notamment souligné l'excellente collaboration interministérielle ayant facilité la réalisation de l'étude tandis que celle du Kazakhstan a indiqué un taux de mise en œuvre des recommandations de l'ordre de 70 %.

55. L'Équipe a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la Fédération de Russie pour sa contribution financière à ses travaux.

56. Elle s'est déclarée satisfaite des résultats des travaux effectués, qui avaient répondu efficacement aux besoins des pays, en particulier des pays en transition, conformément à son mandat.

V. Plan d'activités intersessions pour 2017-2018 (point 4 de l'ordre du jour)

57. Le secrétariat a informé l'Équipe des principaux résultats de la onzième réunion du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue du 20 au 22 mars 2017 à Genève.

58. Le secrétariat a présenté des propositions concernant les travaux à mener durant le reste de l'exercice biennal 2017-2018, conformément au plan d'activités intersessions pour 2017-2018 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2017/2, Annexe II), y compris des travaux préliminaires sur un éventuel index sous-régional des politiques d'innovation (ECE/CECI/2017/CRP.2).

59. La délégation du Kazakhstan a exprimé le souhait d'accueillir un atelier sous-régional en 2018 sur le transfert de technologie dans les économies en transition, dans le but de partager les meilleures pratiques dans ce domaine.

60. Les délégations de l'Arménie, de la Géorgie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et de l'Ukraine ont exprimé le souhait de recevoir des études sur l'innovation au service du développement durable.

61. La délégation de la Fédération de Russie a réitéré son souhait d'apporter son concours à l'Équipe et de participer plus activement à ses travaux, par exemple en partageant ses récentes expériences concernant les initiatives de politique mises en œuvre dans les domaines de l'innovation et de la compétitivité.

62. L'Équipe a examiné et adopté son plan d'activités concernant les travaux à mener durant le reste de l'exercice biennal 2017-2018, conformément au plan d'activités intersessions pour 2017-2018 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2017/2, Annexe II).

63. Les produits et activités suivants seront réalisés, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires :

a) Un document directif, qui sera soumis à la réunion de 2018 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, intitulé « Passer à l'économie circulaire – Les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables » ;

b) La publication en langue russe de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus ;

c) La publication de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan, et son lancement officiel à Bichkek ;

d) Le Forum économique du SPECA 2017, qui sera organisé en parallèle avec la douzième session du Conseil d'administration du SPECA et qui mettra l'accent sur l'innovation au service du développement durable, à Douchanbé (Tadjikistan) les 5 et 6 décembre 2017 ;

e) Un atelier pilote sur le fondement méthodologique d'un éventuel index sous-régional des politiques d'innovation, et les activités de suivi sur un index pilote telles que définies dans le document de séance (CRP.2). Les délégations du Bélarus, de la Géorgie, de l'Arménie, de l'Ukraine et du Kazakhstan ont exprimé leur soutien et leur intérêt pour ces travaux ;

f) La session de 2018 du Groupe de travail du projet SPECA sur le développement fondé sur le savoir, dont la date et le lieu doivent encore être confirmés par le pays hôte ;

g) L'élaboration d'au moins une nouvelle étude nationale sur l'innovation au service du développement durable. L'Équipe a noté la très forte demande d'études de la part des États membres et le besoin d'établir un ordre de priorité en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles ;

h) Un séminaire de formation destiné aux décideurs et aux professionnels sur les technologies transfrontières et le transfert de connaissances au Kazakhstan au premier semestre 2018, pour faciliter l'élaboration de la législation nationale et d'une stratégie nationale dans ce domaine ;

i) La délégation de l'Arménie a exprimé son souhait d'accueillir un atelier sur le rôle des académies des sciences dans la promotion des meilleures pratiques en matière de politiques d'innovation ;

j) Un éventuel atelier sur les politiques d'innovation régionales devant être organisé en collaboration avec l'Association russe de capital-risque pour les décideurs des régions russes, immédiatement après la réunion de 2018 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

k) Des activités de renforcement des capacités et des ateliers consultatifs destinés à appuyer la mise en œuvre des recommandations figurant dans les études nationales de performance en matière d'innovation, pour les États membres concernés qui en font la demande et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires ;

l) Des conférences et des ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités et d'échange de connaissances sur les politiques visant à promouvoir un développement fondé sur le savoir, pour les États membres qui en font la demande et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires ;

m) Une contribution de fond au Forum pluripartite de 2018 sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, qui se tiendra à New York en juin 2018.

64. Le Président a encouragé les membres de l'Équipe à participer aux activités et manifestations prévues. Il a en outre rappelé à l'Équipe que les activités de renforcement des capacités devaient être appuyées par des financements extrabudgétaires et des contributions en nature et l'a encouragée à contribuer à la mobilisation de ces ressources.

VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

65. L'Équipe est convenue de tenir sa réunion suivante les 1^{er} et 2 novembre 2018, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle à ces dates. Toute modification de ces dates serait décidée en concertation avec le Bureau.

VII. Adoption du rapport de la réunion (point 6 de l'ordre du jour)

66. L'Équipe a adopté le rapport de la réunion.
